

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriaty DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 017-4159/18/CM**

**■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que partenaire associé au Consortium issu du projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine (Knowledge and Innovation Community Urban Community)  
MET 18/7720/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les Communautés d'Innovation et de Connaissances (Knowledge and Innovation Centre, KIC) sont des partenariats promus par l'Union Européenne et plus précisément par l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (EIT). Ces Communautés regroupent des entreprises, des centres de recherche, des universités et des autorités publiques.

Elles permettent de développer :

- Des produits et des services innovants dans les domaines à haute valeur ajoutée technologique,
- La création de nouvelles entreprises et start up,
- La formation d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Les Communautés d'Innovation réalisent des activités couvrant l'ensemble de la chaîne d'innovation :

- Des programmes de formation et d'éducation,
- Le renforcement des passerelles entre la recherche et la mise sur le marché,
- Les projets d'innovation, les incubateurs d'entreprises et les accélérateurs.

Le rôle de l'EIT est de guider le processus et de définir les stratégies, mais il incombe aux communautés d'innovation de mettre ces stratégies en pratique et de rendre disponibles les résultats.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par un groupement composé d'une diversité d'institutions européennes comprenant des entreprises, des universités et centres de recherche français en vue de se positionner sur cet appel à propositions. Ce groupement souhaite intégrer des territoires en vue de contribuer à la définition des besoins et des solutions puis de tester celles-ci in situ.

.Dans cette perspective, une attention particulière est portée à l'innovation, aussi bien procédurale, qu'organisationnelle et technologique, comme levier d'amélioration de la mobilité métropolitaine. Le projet est également en cohérence avec l'Agenda de Développement Economique Métropolitain adopté par le Conseil de Métropole le 30 mars 2017.

Par délibération TRA 017-02756/17/CM le Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 a approuvé la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine (Knowledge and Innovation Community Urban Community).

En devenant partenaire associé, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficierait ainsi de façon privilégiée de l'ensemble des résultats et des productions émergeant de la future communauté d'innovation concrétisant ainsi son ambition de devenir un véritable laboratoire de la ville de demain.

La Métropole Aix-Marseille-Provence aura les droits suivants dans le Consortium

- Etre inscrite dans l'offre finale KIC dans le réseau des autorités locales et régionales du consortium (LoRAC) ;

**Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

- Etre informée des activités dans les réunions régulières des nœuds locaux, dans le développement de la liste des partenaires, ainsi que dans les réunions du consortium complet ;
- Contribuer au développement l'offre KIC, en particulier dans le développement de moyens appropriés pour impliquer les perspectives des villes, des régions et des autorités locales dans la KIC ;
- Etre informé et contribuer au portefeuille de projets de la KIC et aux possibilités de participation, de collaboration ou de développement de nouveaux projets ;
- Etre informé régulièrement des activités en cours du Consortium et de l'avancement de la préparation de l'Offre KIC ;
- Participer à la mise en place de la KIC et à la planification de ses actions ;
- Devenir membre à part entière ou équivalent dans la première phase de l'adhésion de nouveaux membres, dans le cas où la candidature à la KIC serait un succès, comme le permettent les règles de l'EIT. Ce droit est uniquement soumis aux exigences habituelles d'une telle adhésion

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le règlement (UE) n°1290/2013 du parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020)
- L'Agenda d'Innovation Stratégique de l'Institut Européen de Technologie pour 2014-2020
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- La TRA 001-1376/16/CM du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2016 approuvant l'Agenda Mobilité métropolitain,
- La ECO 001-1775/17/CM du Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement Economique Métropolitain.
- La TRA 017-02756/17/CM du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 approuvant la participation de la métropole Aix Marseille Provence au projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine (Knowledge and Innovation Community Urban Community) ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le projet de Communauté de Connaissance et d'Innovation Mobilité Urbaine est tout à fait conforme aux orientations de l'Agenda de Mobilité métropolitain ainsi qu'à son Agenda de Développement Economique Métropolitain;
- Que la participation de la métropole à cet accord permettra à celle –ci de participer en tant que partenaire associé dans le Consortium d'accéder de façon privilégiée aux résultats de production issus de ce programme de recherche et de développement et de valoriser sa vocation de territoire d'innovation.

#### **Délibère**

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

**Article unique :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet accord pour devenir partenaire associé dans la mise en œuvre du projet de Communauté de Connaissance et d'Innovation Mobilité Urbaine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS